



N° 2022-029/AMW/DC

**Madame Corinne DUFKA**  
**Directrice SAHEL, Division Afrique,**  
**Human Rights Watch**  
**dufkac@hrw.org**  
**350 Fifth Avenue, 34th Floor**  
**New York, NY 10118-3299**  
**Tel. : +1-212-290-4700**  
**Fax : +1-212-736-1300 ; 917-591-3452**

**Objet** Observations du Gouvernement de la République du Mali sur  
le projet de rapport de « Human Rights Watch »

**Réf.** : V/lettre en date du 04 avril 2022

**Madame la Directrice,**

En réponse à votre lettre ci-dessus référencée, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, les observations du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants à propos des allégations d'exactions évoquées dans votre projet de rapport.

Selon le projet de rapport, les Forces armées maliennes se seraient rendues coupables d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées ou involontaires et de représailles contre les populations civiles de Tonou, Akor, Feto et Wouro Gnaga, Nia Ouro, Boudjiguiré et Wotoro Danga à travers certaines allégations dont les éléments de réponses sont les suivants :

**1. Tonou, 27 janvier 2022**

Concernant cet incident, une commission d'enquête a été mise en place par la Région de Gendarmerie n°6 (Mopti) le 02 février 2022, dans le but d'élucider les circonstances et situer les responsabilités. A cet effet, toutes les parties civiles ont été entendues, la procédure suit son cours normal.

**2. Akor, 17 janvier 2022**

Suite à cet incident, le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants a, dans une correspondance en date du 22 janvier 2022, instruit le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale du Mali d'ouvrir une enquête et mener des investigations plus approfondies par rapport à la découverte d'une fosse commune, non loin de Bouzgueyira, dans la région de Nara. Cependant, il faut noter que selon les informations recueillies, les victimes ont été égorgées. Ce mode opératoire s'apparente à celui utilisé par les groupes armés terroristes.

Il importe également de souligner que les FAMA ont mené une opération dans la zone de Tarabakoro-Akor -Djeda le 16 janvier 2022 au cours de laquelle quatorze (14) terroristes ont été neutralisés. En revanche, le 17 janvier 2022, les FAMA n'ont mené aucune opération dans ladite zone.

2130 R Street N.W. Washington, D.C. 20008 Tel.: (202) 332-2249 - Fax: (202) 332-6603

[www.maliembassy.us](http://www.maliembassy.us) - [administration@maliembassy.us](mailto:administration@maliembassy.us)

(Communiqué de l'Etat-major Général des Armées en date du 17 janvier 2022).  
En tout état de cause, l'enquête avance et plusieurs témoins ont déjà été entendus.

### **3. Feto et Wouro Gnaga, 14 janvier 2022**

Pour cette allégation aucune information crédible n'a été portée à la connaissance de la hiérarchie militaire qui n'a jamais été au courant de ces faits et n'a mené aucune opération dans ces deux (02) localités, lesquelles sont inconnues de ses forces.

Les témoignages cités sont des affirmations gratuites et non contradictoires qui ne se fondent sur aucune preuve tangible ou des faits clairement établis. En outre, les pillages et le fait d'incendier des biens ne peuvent être que l'œuvre des groupes armés terroristes et non des FAMA qui restent fermement attachées au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire ainsi qu'à la protection des personnes et de leurs biens. L'allusion à la présence de « soldats blancs » est de la pure invention car l'Armée malienne n'en compte pas en son sein. Ceux qui véhiculent ces « Fake news » servent d'autres intérêts dont l'objectif est de discréditer les FAMA.

Pour beaucoup plus de lisibilité, il serait souhaitable de préciser dans le rapport, les coordonnées géographiques de ces deux (02) localités qui n'existent pas physiquement sur le terrain. Néanmoins, des investigations sont en cours pour des détails plus approfondis.

### **4. Nia Ouro, 4 janvier 2022**

Cette allégation a fait l'objet de diffusions dans l'émission les « Observateurs » sur la chaîne de télévision française « France 24 » les 25 et 28 janvier 2022. Elle fait état d'exactions des Forces Armées maliennes contre les populations civiles de Nia Ouro, un village situé à environ 10 kilomètres de Sofara, dans la région de Mopti. Afin de faire toute la lumière sur cette affaire, le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants a ordonné dans une correspondance en date du 08 février 2022, l'ouverture d'une enquête. Une commission d'enquête a été également mise en place le 22 février 2022 dans la Région de Gendarmerie N°6 qui a effectué une première mission d'investigations sur le terrain.

### **5. Boudjiguiré, 31 décembre 2021**

A l'unanimité, il a été établi qu'une franche couche de la population du village de Boudjiguiré, majoritairement Peulh, est acquise à la cause des terroristes avec lesquels elle tisse des liens de filiation en raison du mariage et d'autres liens basés sur des intérêts réciproques. Compte tenu de ces considérations, il est aisé de comprendre qu'elle est hostile à la présence des FAMA, encore moins à toute collaboration avec celles-ci. Elle serait même en mesure d'inventer des histoires en vue de ternir l'image de l'armée voire ralentir ou freiner sa mission qui est la protection des personnes et de leurs biens comme l'attestent les témoignages évoqués dans le rapport.

Selon les autorités militaires sur place, aucune exaction imputable aux FAMA n'a été commise courant ladite période. Au contraire, elles confirment l'enlèvement de deux (02) jeunes ressortissants du village par les terroristes, en complicité avec certains habitants. Ceux-ci, soupçonnés de collaborer avec les FAMA, sont toujours introuvables.

De nos jours, les investigations sont en cours pour déterminer la véracité des faits et éventuellement situer les responsabilités.

## 6. Wotoro Danga, 3 mars 2022

Par rapport à cette allégation, les images ont circulé sur les réseaux sociaux à partir du jeudi 03 mars 2022. C'est une audio et une vidéo montées de toutes pièces et faisant état d'exécutions sommaires collectives par les FAMA sur les populations civiles dans la zone de Diabaly, dans la nuit du 01 au 02 mars 2022. Ces allégations sont fausses et sont de nature à discréditer les FAMA, respectueuses des droits de l'Homme et du droit international humanitaire et dont la montée en puissance est aujourd'hui indéniable. Ces actes ne constituent en aucune manière le mode opératoire des FAMA qui n'ont aucun bénéfice à tirer d'une exécution sommaire de la population qu'elle est censée protégée. Grâce à l'action des FAMA, cinquante mille (50.000) déplacés ont rejoint leurs villages dans le centre.

Malgré tout, une enquête a été ouverte par l'Etat-major Général des Armées pour situer les responsabilités (communiqué n° 016 de l'Etat-major des Armées du 05 mars 2022).

La lutte contre l'impunité demeure aujourd'hui une priorité pour le commandement militaire dont l'objectif est de rendre les FAMA professionnelles et respectueuses des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Au-delà, la prévôté est toujours présente dans les opérations, dans le but de légitimer les actes posés par les FAMA et éviter les abus.

De tout ce qui précède, ces allégations sont très souvent tendancieuses, non recoupées, rapportées selon des témoignages non contradictoires et ne s'appuyant sur aucune preuve tangible. Ces témoignages qui n'ont aucune crédibilité, sont faits par des acteurs très souvent affiliés aux groupes terroristes et bandits armés qui n'ont d'autres objectifs que de ternir l'image des Forces Armées maliennes vis-à-vis des communautés locales, internationales et des partenaires du Mali.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Washington, D.C., le 14 mars 2022



Le Chargé d'Affaires, a.i

**Alassane DIALLO**  
Premier Conseiller